

# ❖ bulletin municipal ❖

Numéro 7

## MARGERIE-CHANTAGRET

**L**e 11 juin dernier, vous avez élu tous les membres de votre nouveau Conseil Municipal, dès le premier tour, en choisissant la seule liste complète qui avait pris le risque de se présenter à vos suffrages.

C'est donc une équipe nouvelle qui m'a choisi pour être à sa tête, comme Maire, pour continuer ce qui a déjà été entrepris sous le mandat précédent, mais aussi pour mettre en oeuvre le programme que nous nous étions fixés avant les élections.

Je voudrais, ici, rendre un hommage tout particulier à Monsieur Marcel MORIN à qui je succède, à la fois pour ses qualités humaines, pour ses compétences, pour ses réalisations dans la commune et pour sa gestion.

Après ces élections, maintenant que le tumulte s'est apaisé, que toute la haine exprimée est momentanément calmée, je souhaite être le Maire de tous les habitants de la commune, travailler pour tous et pour le bien-être de tous, afin d'essayer de régler le maximum de problèmes par la discussion et la concertation.

Pour essayer de faciliter la



### *Le Mot du Maire*

COMMUNICATION (l'un des grands problèmes actuels), je souhaite que ces colonnes soient ouvertes à tous, dans le respect de chacun, pour exprimer les opinions de tous.

André BAUDRINGHIEN

#### *Dans ce numéro :*

|   |        |
|---|--------|
| La liste des Commissions et des Délégations | page 2 |
| L'eau potable                               | page 3 |
| Le P.O.S                                    | page 4 |
| Le R.P.I.                                   | page 5 |
| C.C.A.S.                                    | page 6 |

## PERMANENCES ET OUVERTURES DE LA MAIRIE

**M**onsieur le Maire reçoit tous les mardis de 16 à 19 heures et sur rendez-vous.

Madame et messieurs les adjoints, à tour de rôle le samedi de 9 à 11 heures.

Le secrétariat est ouvert au public :

Le mardi de 16 à 19 h.

Le jeudi de 9 à 11 h.

Le samedi de 9 à 11 h.

La médiathèque départementale a un dépôt à la mairie.

Vous pouvez donc emprunter gratuitement les livres que vous souhaitez, pendant les heures d'ouverture de la mairie.

Il est même possible de commander l'ouvrage que vous recherchez, s'il n'est pas sur place.

Si vous aimez vous occuper de livres, nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour aider la secrétaire, madame SURY, à gérer la bibliothèque. Il suffit de vous adresser à la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

# LISTE DES COMMISSIONS ET DES DELEGATIONS

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cours de mandat, d'autres commissions peuvent être créées. Il peut y avoir également des changements au niveau des responsables et des membres.

## Les commissions

### APPELS D'OFFRES

#### ELUS TITULAIRES :

André BAUDRINGHIEN  
Marcel FAURE  
Jean LACHAT  
Sandrine REY

#### ELUS SUPPLEANTS :

Michel CHAUVE  
René J.L. MORIN  
Daniel BREUIL

### EAU POTABLE

#### ELUS TITULAIRES :

Marcel FAURE  
Jean GAUBERT  
Pierre GARNIER  
Michel CHAUVE  
Pierre PHALIPPON

#### NON ELU :

Gilbert CHAUVE

### VOIRIE -

### BATIMENTS COMMUNAUX

#### ELUS TITULAIRES :

Marcel FAURE  
Jean GAUBERT  
Daniel BREUIL  
Jean LACHAT  
Michel CHAUVE  
René MORIN

Pierre GARNIER  
Pierre PHALIPPON

### CCAS

#### MEMBRES DU CONSEIL :

André BAUDRINGHIEN  
Marcel FAURE  
Christiane GONON  
Sandrine REY  
Pierre PHALIPPON

#### MEMBRES NOMMES :

Michèle VIAL  
Chantal BREUIL  
Marcel FRERY  
Marcel MORIN

*D'autres commissions vont être créées en cours du mandat, et selon les développements des projets (Impôts, P.O.S., Jeunes....)*

## Les Délégations :

### SALLE DES FÊTES

André BAUDRINGHIEN

### K.P.I.

Christiane GONON  
Sandrine REY

### TOURISME

Christiane GONON

### S.I.E.L.

Jean GAUBERT  
Daniel BREUIL

### SEMAFOR

André BAUDRINGHIEN

### S.I.C.T.O.M. FOREZ-NORD

André BAUDRINGHIEN

## LE CONSEIL MUNICIPAL

|                   |                    |
|-------------------|--------------------|
| Maire             | André BAUDRINGHIEN |
| Premier Adjoint   | Marcel FAURE       |
| Deuxième Adjoint  | Christiane GONON   |
| Troisième Adjoint | Jean GAUBERT       |
| Conseillers       | Michel CHAUVE      |
|                   | René J. L. MORIN   |
|                   | Daniel BREUIL      |
|                   | Pierre GARNIER     |
|                   | Sandrine REY       |
|                   | Jean LACHAT        |
|                   | Pierre PHALIPPON   |

Notre secrétaire de Mairie est Madame Michelle SURY

## EAU POTABLE

L'eau "nouvelle" coule depuis le 19 décembre 1994 dans les canalisations de la commune, et il faut avouer qu'elles n'ont toujours pas explosées, que rien ne s'est effondré, et que les pannes ont été peu importantes, sans aucune gêne pour les utilisateurs.

De plus, les habitants de Margerie apprécient dans l'ensemble, la qualité de l'eau qui est servie, sans chlore, sans sulfate d'alumine ou autres additifs.

Il faut rappeler que tous les documents concernant la gestion de l'eau sont disponibles à tous en consultation en mairie.

1995, la première année où l'eau potable est de nouveau sous notre responsabilité, année de tous les rodages, aussi bien pour l'administratif que pour la technique (stockage des pièces détachées, dépannages, changements de compteurs, gestion des réservoirs, relevés, facturations diverses, etc....).

Nous réglons les problèmes au fur et à mesure de leurs apparitions.

Aujourd'hui, pour tout ce qui concerne l'eau potable, ouverture et fermeture des compteurs, déménagement des usagers, nouveaux bran-

chements, facturation et tous renseignements sur l'eau, s'adresser à la mairie directement pendant les heures d'ouvertures. Quant aux pannes, fuites, etc. ... un seul numéro de téléphone, le 77 76 35 23, 24 heures sur 24 et 365 jours par an

Cette année, nous avons mis en place un système de facturation qui comporte une

*La qualité de l'eau potable servie dans la commune est appréciée de tous les habitants.*

avance sur consommation.

Les prochaines années, cette avance sera demandée vers le mois de juin.

Nous pensons qu'il sera ainsi

plus facile de payer la facture d'eau en deux fois plutôt que de recevoir une facture importante en fin d'année.

Le relevé des compteurs aura lieu dans le courant du mois de décembre.

Dans l'état actuel des choses, il n'est pas envisagé d'augmenter le prix de l'eau au mètre cube. Le Conseil Municipal prendra sa décision définitive avant la fin de l'année.

Une rumeur a circulé concernant une éventuelle taxation des puits personnels.

L'ancienne Equipe Municipale, ainsi que la nouvelle, n'ont **jamais envisagé une telle taxation.**

(Voir l'article sur l'Assainissement)

## ASSAINISSEMENT

Toutes les habitations de la commune pouvant être raccordées au réseau des égouts le sont à ce jour.

La redevance annuelle de l'assainissement est, comme la loi l'exige, non plus un forfait, mais calculée sur la consommation réelle d'eau potable.

Dans la commune de Margerie-Chantagret, trois habitations ont l'assainissement, alors qu'elles ne sont pas raccordées au réseau d'eau communal, mais utilisent un puits privé pour leur consommation d'eau potable personnelle. Toujours conformément à la loi, ces trois habitations sont facturées forfaitairement sur la base d'une consommation d'eau moyenne par an et par habitant de la commune. Il est bien entendu que le puits lui-même n'est pas taxé, mais l'eau usée qui s'écoule vers les lagunes.

## La vie dans la commune

**D**échets. L'ancienne décharge de La Pazaude est maintenant fermée et nettoyée, ce qui était le voeu de tous, et plus particulièrement des habitants voisins de ce site, qui ont souhaité que l'aspect général soit amélioré et tenu propre.

Elle est réservée exclusivement aux habitants de la commune, pour y déposer des déchets inertes de démolitions, de terrassements et des déchets "verts".

Ce site sera ouvert, pour le moment, une fois par semaine, le samedi de 10 heures à 11 heures. Il faut s'adresser à la mairie. Si quelques bénévoles acceptaient d'en prendre la responsabilité avec les élus, il serait possible d'envisager des horaires d'ouvertures plus importants. (Le site de La Pazaude n'est pas une déchetterie, et les décharges sont interdites). Pour garder cet endroit propre, il faut un minimum de discipline de tous.

**P.O.S.** Le Conseil Municipal vient de mettre en route non pas une modification du P.O.S., mais une révision. En effet, les changements envisagés sont trop importants pour faire une simple modification.

L'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme prévoit actuellement une phase de concertation. C'est à dire que toute personne intéressée à voir figurer une ou plusieurs de ses parcelles dans le P.O.S. doit le faire connaître en mairie, soit par courrier, soit dans un cahier ouvert à cet effet, et cela dès que possible.

**Cimetière.** Le Conseil Mu-

nicipal rappelle que la Commune n'est liée par aucun contrat d'exclusivité à une quelconque société. En conséquence vous avez la possibilité de choisir en toute liberté celle que vous voulez pour tous les travaux à réaliser dans le cimetière de Margerie-Chantagret.

**Requalification** du Bourg de la commune. C'est sous ce terme que se cache le projet d'amélioration des deux places du Bourg, comme annoncé dans notre programme. Nous avons demandé à la Direction Départementale de l'Équipement

*L'ancienne décharge de La Pazaude n'est pas une déchetterie. Les décharges communales sont interdites.*

(D.D.E.) d'être notre Conseil dans ce domaine, ainsi que pour le P.O.S., ces opérations ayant de nombreux recoupements. Ces deux projets étant lancés, il fallait, pour étayer celui de la

requalification du Bourg faire un comptage de véhicules **entrant** dans la commune, sur une période donnée. Ces comptages étaient donc fait sur une seule voie, celle qui menait au Centre Bourg. Un véhicule qui venait de Montbrison pour sortir vers Saint Jean n'était compté qu'une seule fois, en entrant par la D 5, et pas en sortant.

C'est donc plus de 20.000 véhicules qui sont entrés à Margerie entre le 29 Août et le 3 Septembre, dont plus de 1.200 poids lourds.

Sur ces 20.000 véhicules moins de 5.000 roulaient de 0 à 50 km/h, et 5 ou 6 poids lourds, venant de la direction du Puy de Dôme, ont été comptés, à la hauteur du terrain de foot, entre 90 et 110 km. Il y même 3 habitués (ou est-ce la même personne) qui remontent de la direction de Montbrison à plus de 130 km/h, et passent à 11 heures, 15 heures et 21 heures chaque jour sauf le week-end

## Intercommunalité

**L'**INTERCOMMUNALITE revient, mise en sommeil pour des raisons d'élections, nous y sommes replongés, de manière à essayer de mettre quelque chose en forme pour le 31 décembre 1995, si l'on veut bénéficier de toutes les subventions en 1996. L'intercommunalité à l'échelon du Canton semble avoir vécu, car les communes de La Chapelle en Lafaye, Montarcher et peut-être de Luriecq veulent partir avec Saint Bonnet le Château. La plupart des autres communes sont d'accord pour travailler ensemble, mais sans abandonner leurs prérogatives, et où la difficulté consiste à trouver une solution de financement qui donne satisfaction à tout le monde. Les uns souhaitant une fiscalité de zone, d'autres une fiscalité additionnelle (aux quatre taxes), d'autres encore, un mélange des deux.

Il y a encore beaucoup de travail à faire.

## Chasse : Fête des moissons et battages



Les sociétés de chasse de Lavieu, Margerie-Chantagret et Vallensanges ont organisé, le dimanche 20 Août 1995, une fête des moissons et battages à l'ancienne. Ce travail énorme et les soucis importants des organisateurs ont bien été récompensés par le nombre de spectateurs, presque 4.000, qui a envahi les parkings et les prés mis à la

disposition des visiteurs, pour admirer les moissonneurs à la faucille, à la faucheuse, à la moissonneuse lieuse, battages aux fléaux, à l'égreneuse, à la batteuse. La chasse à courre était représentée par l'équipage du "Vieux Chêne", ses chevaux, sa trentaine de chiens, pour donner un semblant de chasse au son du cor. Les organisateurs réunissent les photos et films vidéo qui ont été tournés à cette occasion, et vont permettre à tous de revoir cette fête.

*Moissons  
à  
l'ancienne*

## Regroupement pédagogique intercommunal

### Bilan financier pour l'année scolaire 1994/1995

Le total des dépenses pour les trois communes, hors garderie, s'élève à 345.496,78 francs, pour un effectif de 159 enfants, soit un coût moyen par enfant de 2.172,94 francs (rappel : année scolaire 93/94 : 2.031,12 francs)

|                       |            |
|-----------------------|------------|
| Margerie              | 116.800,24 |
| St Jean<br>Soleymieux | 102.199,84 |
| Soleymieux *          | 125.796,70 |

\* La commune de Soleymieux qui n'a pas de frais à faire partager, s'occupe de récupérer les montants dûs par les communes hors R.P.I. (Marols, Gumières, Montarcher, Chazelles sur Lavieu)

La somme globale payée par Margerie se répartie comme suit :

|  |           |
|--|-----------|
| Participation de la commune à l'école maternelle de Saint Jean | 41.877,25 |
| Participation de la commune aux frais de cantine               | 12.403,87 |

*(Suite de la page 5)*

|  |           |
|--|-----------|
| Participation de la commune aux frais de personnel de la cantine | 37.897,39 |
| Participation de la commune aux frais de navettes                | 24.621,73 |

Margerie va, par contre, récupérer les 2/3 des frais de garderie.

*Le R.P.I. est le meilleur atout pour le développement de Margerie Chantagret*

#### Détail des frais de navettes :

|  |            |
|--|------------|
| Factures des navettes subventionnées     | 230.937,42 |
| Factures des navettes non subventionnées | 27.371,19  |
| <b>TOTAL</b>                             | 258.308,61 |
| Subventions à déduire                    | 184.443,42 |
| Reste à la charge des communes           | 73.865,19  |

#### La cantine a servi 7.133 repas

|       |                           |
|-------|---------------------------|
| 2.397 | pour Margerie-Chantagret  |
| 2.022 | pour St Jean Soleymieux   |
| 2090  | pour Soleymieux           |
| 472   | pour Marols               |
| 17    | pour Gumières             |
| 135   | pour Chazelles sur Lavieu |

## Centre Communal d'Action Sociale

**C**ette année encore, la formule du goûter a été reconduite, car elle est appréciée par le plus grand nombre.

Cette réunion sympathique s'est déroulée au mois de mai 1995, à la salle des fêtes, une quarantaine de personnes était présente. L'ambiance fut très conviviale.

Pour tous ceux qui n'avaient pu venir, le bureau du C.C.A.S. leur a distribué leur part de gâteau.

Les colis de Noël seront cette année plus traditionnels et plus alimentaires, pour répondre aux souhaits de la majorité

## Association Sportive de Margerie-Chantagret

**L**a Saison 94-95 fait ressortir un bilan globalement positif. C'est d'abord nos petits footballeurs qui se sont très bien comportés et, dans l'ensemble, ont obtenus un classement plus qu'honorable.

C'est de voir que le Regroupement Communal entre Margerie Chantagret, Boisset-Saint-Priest et Saint Jean Soleymieux a bien fonctionné. Il a fallu rôder l'organisation qui n'est peut-être encore pas tout à fait parfaite, mais tout est mis en oeuvre pour l'améliorer.

Le Regroupement Communal est donc reconduit encore pour cette saison, car nous croyons que c'est un avantage, pour les jeunes, de pouvoir jouer dans toutes les catégories (débutants, poussins, pupilles, minimes, cadets, juniors) sans avoir besoin, pour cela, de changer de club, de région.

Il faut cependant souligner que la bonne marche du Regroupement est dûe en grande partie à la disponibilité et à la compétence des dirigeants de chaque commune, et notamment, pour Margerie Chantagret, à Patrice BEAUDOUX, à Christine VIAL et à bien d'autres. Qu'ils en soient remerciés.

Un merci aussi aux parents qui accompagnent leurs petits aux rencontres et tournois. Ils se reconnaîtront.

C'est aussi la montée en deuxième division de l'équipe Sénior, dirigée par Daniel BREUIL et par Philippe REY. Espérons que le maintien en deuxième division soit de longue durée.

Le dimanche, venez nombreux au stade de Margerie, pour soutenir l'équipe de notre commune qui a besoin de vous.

Pour finir, nous espérons que la saison 95-96 soit d'aussi bonne qualité que celle de 94-95.

Toutes les personnes qui souhaitent rejoindre l'A.S.M.C. en tant que joueurs ou dirigeants seront les bienvenus.

Le Président : Pierre JAYOL,

Le Vice-Président : Pascal VIAL

Le Trésorier : Daniel BREUIL

La Secrétaire : Sandrine REY

## Portage de repas à domicile

Il sera effectif au premier janvier 1996, et desservira les cantons de Saint Jean Soleymieux et de Saint Bonnet le Château.

Ce service permettra aux personnes âgées de plus de 65 ans, aux personnes handicapées ainsi qu'aux personnes se trouvant dans l'impossibilité de confectionner leur repas (et quel que soit l'âge), de bénéficier, à domicile, d'une alimentation équilibrée, facteur incontestable d'amélioration de la santé.

Un repas par jour pourra être distribué du mardi au samedi en "liaison chaude" (les repas sont conditionnés dans des barquettes à une température minimum de 65°). L'intéressé peut donc consommer de suite, sans aucune manipulation.

Le coût du repas sera de 39 francs (les communes auront en charge le surcoût).

50 francs seront demandés une seule fois à l'inscription

Pour les inscriptions, s'adresser en mairie. Si vous désirez plus de précision, Madame GONON est à votre disposition.

*Venez  
nombreux au  
stade,  
encourager  
votre équipe.*

*Première  
naissance  
enregistrée à  
l'Etat Civil de  
la commune de  
Margerie  
Chantagret*

Les actes d'Etat-Civil les plus anciens concernant la commune de Margerie-Chantagret, datent de 1793. La page 9 reproduit le premier acte de naissance de la commune.

L'enfant, Antoinette MEUNIER, est née le 31 décembre 1792, et a été déclarée le premier janvier 1793.

Nous remercions vivement Mademoiselle Eliane VIALARD, Directrice des Archives Départementales de la Loire, qui nous a communiqué ces documents, et qui a déchiffré l'écriture du Citoyen Pierre ROCHAT le Jeune.

Nous vous proposerons de même, le premier mariage et le premier décès dans les pages d'autres bulletins municipaux.

"Registre contenant deux Feuilles cotés et paraphés par premier et dernier en exécution de la Loi du 20 Septembre 1792, par Nous Gilbert François BARGE, vice président du Directoire du district de Mont-brison, pour servir à la rédaction des actes qui constatent les Naissances des Citoyens dans la Municipalité de Margerie et Chantagret, conformément à la même Loi pendant l'année mil septcent quatre vingt treize.

LEQUEL Registre ou son double doit être adressé dans le mois de Février de l'année suivante au Directoire du District, avec une Table alphabétique des actes y contenus, suivant les articles 8 et 9 du Titre II de la Loi citée. Il est recommandé à la Municipalité de veiller à la parfaite exécution de cette Loi.

Fait à Mont-Brison, en Directoire le Trente Décembre mil sept cent quatre vingt douze, l'an premier de la république.

Signé : BARGE

Aujourd'huy premier janvier mil sept cent quatre vingt treize l'an second de la République françoise a neuf heures du matin, pardevant moy Pierre Ro-chat le Jeune officier public élu le deux decembre dernier pour dresser les actes destinés a constater les naissances, mariages et deces des citoyens, est comparu Damien Meunier, citoyen demeurant a Margerie, commune de Margerie et Chantagret, paroisse de Soleymieux, lequel, assisté de Jean Juquel et de Pierre Faverjon citoyens demeurant audit Margerie, agés tous les deux de trente cinq ans, m'a déclaré que Magdelaine Colon son épouse en légitime mariage est accouchée hier audit Margerie, a une heure du soir d'un enfant femelle qu'il m'a représenté et auquel il a donné le prénom d'Antoinette, pourquoy, en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, j'ay redigé le present acte que j'ay signé avec ledit Meunier, non les dits temoins qui ont déclarés ne seavoir signer enquis, dans la maison commune audit Soleymieux les dits jour et an.

Signé : Munier

Rochat le Jeune"





*1802*

DÉPARTEMENT  
DE RHÔNE ET LOIRE.

DISTRICT

DE

MONT-BRISON.

MUNICIPALITÉ

DE

*Margerie et Chantagret*

NAISSANCES.

**R**EGISTRE contenant deux Feuilles cotés et paragrés par premier et dernier, en exécution de la Loi du 20 Septembre 1792, par Nous *Gilbert Fracon*

*Burg* *Vice-Président du Directoire du District de Montbrison*

pour servir à la rédaction des actes qui constatent les Naissances des Citoyens dans la *Municipalité de Margerie et Chantagret* conformément à la même Loi pendant l'année *qui suit*

LEQUEL Registre ou son double doit être adressé dans le mois de Février de l'année suivante au Directoire du District, avec une Table alphabétique des actes y contenus, suivant les Articles 8 et 9 du Titre II de la Loi citée.

IL est recommandé à la Municipalité de veiller à la parfaite exécution de cette Loi.

Fait à Mont-Brison, en Directoire le *Crat* Décembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an premier de la République.

*Burg*

*N° 17  
acte de naissance  
Mauger*

*au jourd'hui premier jour de l'année qui suit l'année  
qui suit l'année de la République française, à savoir le  
du matin pardevant May Pierre Nochal, Officier public de  
Le Directoire de Montbrison pour déposer les actes des mariages et des  
les naissances mariages et des des Citoyens, Est Comparsu d'ancien  
meubles Citoyen demeurant à Margerie Commune de Margerie le  
Chantagret fils de plaignant, lequel a été de son père et de sa mère  
faisant Citoyen demeurant audit Margerie après tous les dix de  
huit Cinq ans, etc. déclaré que Margerie Colton son épouse est  
Legitime mariage. Est soussigné par audit mariage un jeune d'après  
d'un enfant femme, qui est Margerie de Margerie et de son père  
précédent d'ancien, pour servir les actes des pouvoirs qui me  
sont délégués par le Directoire de Montbrison, lequel a été de son  
dit Margerie, lequel est déclaré que Margerie Colton son épouse  
Est dans la maison Commune de Montbrison, le jour de ce*

*MUNICIPALITE*

*Nochal*